



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.2/50/9/Corr.1
1er décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 95 c) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
(HABITAT II)

Règlement intérieur provisoire de la Conférence des Nations Unies
sur les établissements humains (Habitat II)

Note du Secrétariat

Rectificatif

Le texte suivant remplace celui figurant à la page 1 du document
A/C.2/50/9 :

Le règlement intérieur provisoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tel qu'approuvé par le Comité préparatoire de la Conférence à sa deuxième session (voir A/50/37) et modifié par le Bureau du Comité préparatoire à sa réunion du 8 novembre 1995, est annexé à la présente note. Il est présenté à l'Assemblée générale pour approbation.
